

La Mission d'Expertise et de Suivi des Epanrages est un Organisme Indépendant mandaté par le préfet, qui agit en partenariat avec les services de l'Etat (DREAL, DDTM, DDPP), le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et l'Agence de l'Eau R.M.C.



Qu'est-ce que la MESE ?

Un organisme indépendant créé par arrêté préfectoral

Quelles sont ses missions ?

- Une **mission d'expertise** sur demande du service instructeur, consistant à rendre un avis sur les conditions d'épandage agricole des boues issues du traitement des eaux usées,
- Une **mission d'accompagnement**, consistant à apporter une assistance technique aux agriculteurs et aux maîtres d'ouvrages de station d'épuration,
- Une **mission de suivi**, des épandages et de la qualité agronomique, pédologique et sanitaire des boues afin de garantir :
 - La transparence,
 - L'innocuité,
 - La traçabilité de la demande,
- Une **mission de référence** départementale, consistant à centraliser, compiler et valoriser toutes données relatives aux boues.

1 - Qui est concerné par la MESE ?

Tous les acteurs ayant un lien direct et/ou indirect avec l'utilisation, la gestion, la responsabilité, et la surveillance des boues

- Producteurs de boues,
- Collectivités et délégataires,
- Agriculteurs,
- Industriels.

2 - Comment la MESE fonctionne ?

- Un comité Départemental de pilotage :
--> 1 réunion annuelle
- Une commission technique
--> Réunion en tant que de besoin

3 - Qui finance la MESE ?

Le financement de la Mission d'Expertise et de Suivi des Epanrages est assuré par l'Agence de l'Eau R.M.C., la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales

**La MESE n'a,
en aucun cas,
un rôle de police !**

